



CSA-EP du 26 mars 2026 COMPTE-RENDU

FO-Météo était représenté par Jérôme Lartisant et Fabienne Dupont ainsi que Jérôme Vidot comme expert sur le point "mise en place du RIPEC" que nous avons demandé à l'ordre du jour.

Étaient présents sur tout ou partie de la réunion pour l'administration : la PDG, DG/DA, DRH/D et DRH/DA, D. Murat, SG/D. La PDG, retenue par ailleurs, a pris la réunion en fin de matinée.

Ordre du jour :

- Suivi des actions
- Pour avis : Textes réglementaires en vue des élections professionnelles de décembre 2026
- Pour information : Formations ATSEP
- Pour information : Bilan handicap 2022/2025 - Projet du plan handicap 2026/2029
- Pour information : Dématérialisation des demandes de pension
- Questions diverses (demandées par les organisations syndicales) :
 - Mise en oeuvre du booster/ superbooster pour le recrutement ITM (FO-Météo ; CFDT-Météo) :
 - Informations sur les résultats de la sélection IPro et liste d'aptitude 2025 (pour chaque type de recrutement : nombre de lauréats par service, nombre de lauréat sur poste ouvert/ non ouvert à la requalification)
 - Informations sur les inscriptions à la sélection IPro 2026 (nb d'inscrits occupant actuellement un poste requalifiable et non requalifiable) et calendrier liste d'aptitude 2026 9.2. Possibilité d'intégrer une clause d'éthique dans les contrats de sous-traitance (FO-Météo)
 - Communication des nombres de grévistes en particulier suite à des appels de syndicats de Météo-France (FO-Météo)
 - RIPEC : Suite à la parution des LDG des CR/DR au BO, information sur la mise en oeuvre à Météo-France (FO-Météo ; CFDT-Météo)
 - COMSI : information sur la date de la prochaine réunion et sur les raisons de l'absence de réunion du comité en 2025 (FO-Météo ; SNM-CGT ; Solidaires-Météo)
 - PIPC : information sur les modalités de mise en oeuvre des revalorisations (FO-Météo ; CFDT-Météo)
 - Demande de calendrier des promotions 2026 (Solidaires-Météo ; CFDT-Météo)
 - Demande de la liste des requalifications de postes TSM pour 2026 (Solidaires-Météo ; CFDT-Météo)
 - Élections professionnelles 2026 : quid des élections au CA, le délai entre l'élection et la prise de fonction pourrait être utile à la formation des administrateurs (Solidaires-Météo ; CFDT-Météo)
 - Définition des indicateurs du COP 2027-2032 entrant en ligne de compte pour l'évaluation de la prime d'intéressement (Solidaires-Météo)
 - Plan de rattrapage TSM-ITM, pour, a minima, être au niveau de rémunération des autres corps catégories B et A en présence dans l'Établissement (cf. annonce de Mme la PDG en Conseil d'Administration du 28 novembre 2025) (Solidaires-Météo ; CFDT-Météo)
 - Demandes d'avis des Conseils médicaux (Solidaires-Météo ; CFDT-Météo)
 - Point sur l'avancée du Retex télétravail (Solidaires-Météo ; CFDT-Météo)
 - Point d'étape du GT Astreintes (SNM-CGT)
 - Assignation des MCA : nous souhaitons obtenir une copie des courriers reçus par Mme la PDG sur l'absence des TAF sur les aéroports parisiens, notamment les courriers reçus de la part d'ADP et des compagnies aériennes. (SNM-CGT)
 - Vigilance infra-départementale : quelle méthodologie et quelles formations prévues dans les différents niveaux de la chaîne de prévision ? (SNM-CGT)
 - CDisation des contractuels : combien de demandes ont été refusées ? Quel est le fonctionnement, y a-t-il des priorités ? (SNM-CGT ; Solidaires-Météo)

- Tchap : comment l'établissement se positionne face aux problèmes récurrents avec tchap ? (SNM-CGT) 9.19. COP : quel a été le taux de participation du personnel à l'élaboration du futur COP ? (SNM-CGT)
- Point d'étape projet Nickel : quelles sont les prochaines étapes à venir ? (SNM-CGT)
- Gestion des déplacements : les billets de train réservés par l'agence de voyage sont souvent réservés avec un tarif Flex 1ère. Le coût de chaque billet est très élevé du fait de l'option Flex. Quelle est la politique de l'établissement sur les déplacements ? (SNM-CGT)
- Dans les LDG mobilité, la CFDT demande que les agents non retenus soient informés par écrit par les services recruteurs (page 6 des LDG actuelles). De même, la CFDT demande que les élus en CAP soient informés par l'administration des suites données à leurs interrogations par écrit. (CFDT-Météo)
- Quelle est la réponse à la demande des prévisionnistes de pouvoir inclure en vigilance jaune un texte concis d'une phrase ou deux permettant de donner des éléments sur la nature de l'évènement. (CFDT-Météo)

En introduction, nous avons regretté une diffusion trop tardive de certains documents, en particulier le document de suivi des actions et le document sur les formations ATSEP, 2 textes particulièrement importants pour cette réunion.

La direction dit faire son possible et espère faire mieux à l'avenir...

Suivi des actions

Régime indemnitaire des corps propres (ITM et TSM) : une réunion aura lieu au début du 2ème semestre. La direction a obtenu l'accord pour une tranche de revalorisation de l'IFSE et CIA des ITM en 2026, sur la base des corps homologues (IGN et ITPE). La masse salariale est définie, les modalités d'attribution restent à préciser.

Restauration en DIRPF et DIRNC :

DIRPF : le sujet avance, on s'oriente vers l'attribution de titres restaurants pour les collègues qui n'accèdent pas à un service de restauration.

DIRNC : visiblement c'est plus compliqué, en raison notamment de la diversité des statuts des agent.e.s.

Rémunération des astreintes : ça patine allègrement avec un très problématique retour arrière de la direction sur les engagements pris en juillet 2024 sur une compensation par l'IFSE pour les collègues pénalisés par le nouveau mode de calcul. Nous mettons la direction en garde sur le niveau de contentieux que cela crée et les risques sociaux. A suivre...

Lignes directrices de gestion (LDG) mobilités : un questionnaire a été lancé pour établir le bilan suite à l'année d'expérimentation 2025 du passage à 6 cycles de mobilité. Nous encourageons tous les collègues à donner leur avis. Une réunion aura lieu ensuite le 21 mai entre la DG et les OS. Le DRH nous glisse que l'équipement est en train de passer à 11 cycles (je dis ça, je ne dis rien...).

Mise en place du RIPEC : Jérôme Vidot (CNRM/CEMS) était expert pour FO-Météo. Le RIPEC est l'équivalent RIFSEEP pour les CR/DR DD (corps ministériel qui compte actuellement 17 agent.e.s dans l'établissement de niveau ITM ou IPEF). Les collègues attendent depuis 2017 cette mise en place avec actuellement un régime indemnitaire très inférieur à ce qui se pratique pour les corps de même niveau.

Le RIPEC est constitué de 3 composantes :

- C1 (équivalent aux anciennes primes PR et PSR) versé à tous depuis le 1er janvier sans perte de salaire.
- C2 versé pour un effectif à hauteur de 35% du corps en raison de responsabilités ou fonctions particulières. C2 est régie par les LDG du ministère dont la version définitive a été publiée au BO du 3 mars. MF devra décliner les LDG du ministère aux spécificités de l'Établissement avec une mise en application visée au 1^{er} janvier 2027.

- C3, part individuelle liée à la qualité des activités et à l'engagement professionnel attribuée sur demande de l'agent pour au moins 45% du corps et pour 4 ans. La COMEVAL (commission d'évaluation du ministère) émet un avis sur l'attribution de C3.

Le calendrier est serré, les collègues doivent faire leur dossier pour C3 d'ici le 30 avril.

La direction s'engage à tenir une réunion de concertation d'ici le 15 avril sur ce sujet pour discuter des modalités à MF.

Indemnité temporaire de mobilité (pour Roissy et Orly) : Si les modalités de cette nouvelle prime ne nous semblent pas bonnes d'un point de vue cohésion sociale en particulier, à partir du moment où la direction a décidé de la verser aux CRA de ces sites, nous sommes favorables à l'inclusion des MIRs des mêmes sites dans le périmètre, les difficultés étant comparables. Le DRH confirme qu'il s'agit d'une expérimentation d'un an. Ce sera précisé sur les fiches de poste concernées.

Indemnisation des VMR : nous demandons également un bilan après un an de mise en place.

Elections professionnelles de décembre 2026 : textes réglementaires (pour avis)

Les prochaines élections professionnelles auront lieu début décembre. Il s'agira de re-désigner les représentants en CAP, CCP de contractuels, CAO des OE, CSA-EP, CSA ministériel, et, sous réserve, CA. La répartition des sièges entre les OS dans les instances de service (CSA et FS) est déduite du résultat des élections pour le CSA-EP.

Dans ce contexte, la DGAFP demande que les textes régissant les instances soient republiés. 8 textes nous sont donc soumis, sans changement sur le fond pour la plupart.

Ce qui change :

- 2 représentant.e.s (+ 2 suppléant.e.s) à la CAP TSM au lieu de 4 actuellement en raison de l'effectif du corps
- 4 représentant.e.s (+ 4 suppléant.e.s) à la CAP ITM au lieu de 2 actuellement en raison de l'effectif du corps
- Election à la CCP des contractuell.e.s sur liste (une liste de noms) au lieu d'un vote sur sigle (choix d'un syndicat) la dernière fois.
- DIRAG : création d'une FS en plus du CSA avec 5 sièges dans chacune des 2 instances. Cela avait été réclamé par les personnels et nous l'avons relayé. (La FS a globalement les attributions des anciens CHS. En l'absence, c'est le CSA qui est compétent pour ces sujets.)

Les élections au CA peuvent avoir lieu au même moment pour faciliter la préparation du scrutin. Nous y sommes favorables.

Les lites doivent respecter la proportion H/F de chaque corps électoral.

Il est (re)demandé de réunir la CAP TSM annuellement comme c'est prévu dans les LDG. La réunion prévue en décembre a été annulée. La direction répond qu'elle va proposer une date prochainement.

Vote sur les 8 textes proposés : 5 pour (2 FO, 3 CFDT), 5 abst (2 CGT, 3 Solidaires)

Formations ATSEP (pour information)

La PDG explique que les instances européennes (EASA) exigent la mise en conformité des prestataires de services à la NA par rapport à la réglementation qui prévoit la qualification ATSEP pour les personnels concernés, avec la fin 2026 comme date butoir. MF n'est pas seul dans ce cas, en Espagne, les difficultés sont les mêmes avec une date cible à l'été.

Valérie Milon (DIRSO/DA) est chargée de mission pour cette mise en place, elle présente l'état d'avancement de cette mise en place et les modalités à l'étude, sachant que la réglementation impose un cadre précis.

Il n'y a donc pas de report possible mais des ajustements seront probablement réalisés.

300 à 310 collègues sont concernés, en poste à la DSI, la DSO, la DSM, en OM...

Les formations qualifiantes portent sur 3 axes :

1- Une formation de base pour tous de 2 à 3 jours. Une formation ad hoc sera organisée en présentiel à Toulouse du 23 au 25 juin. Une autre sera organisée en distanciel. Cette formation est acquise définitivement.

2- Une formation spécifique sur les matériels... différenciée selon les postes. Cette formation ne sera pas exigée pour celles et ceux qui ont une expérience sur leur poste.

3- La formation continue, qui porte sur la formation 2. Il s'agit d'un recyclage tous les 3 à 4 ans compte-tenu de l'évolution des matériels ou systèmes.

La formation 2 sera pilotée par des tuteurs ou tutrices dans les services, ceux-ci ayant validé leurs compétences au préalable.

Les formations doivent être évaluées. La validation de la formation 1 se fait sous forme de quizz. Pour la formation 2, les évaluateurs et évaluatrices doivent avoir validé des compétences d'évaluation.

Nous alertons sur les délais très courts. Il nous paraît essentiel de communiquer directement avec les agents concernés. Nous faisons part également de nos réserves sur l'acceptabilité sociale de ces nouvelles procédures pour les TZO notamment déjà échaudés sur la question des astreintes. Nous posons la question de contreparties, la PDG prend note.

La question d'un éventuel échec à l'évaluation est aussi posée. La PDG ne l'imagine pas car il s'agit de vérification de compétences déjà acquises pour tenir les postes. Si tel était le cas, l'agent.e ne pourrait plus tenir son poste.

La question de responsabilités pénales nouvelles est posée. La direction répond a priori négativement mais vérifiera.

Bilan du plan d'action handicap 2022/2025 - Projet de plan handicap 2026/2029 (pour information)

Bilan du plan 2022/2025

La réglementation actuelle impose un taux d'emploi de personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH) de 6% (160 agents à MF). Si ce taux n'est pas atteint, des pénalités financières sont appliquées (8000 euros par agent manquant), pénalités qui peuvent être allégées si des dépenses auprès d'organismes relevant du secteur du handicap sont réalisées (ESAT, formations, SEEPH...).

En 2024, la contribution a été de 2673 euros.

Dans la population, le taux de personnes en situation de handicap visible ou invisible est de 18%. Il y a cependant des freins à se faire connaître liés notamment à des inquiétudes sur la carrière, à la stigmatisation. La direction incite à le faire pour une meilleure prise en compte, une adaptation du poste si besoin...

Pour faire évoluer les regards, pour une meilleure inclusion, des actions sont mises en place (formations, information, semaine sur le handicap...).

De nombreuses actions sont mises en place pour recruter, maintenir dans l'emploi...

Projet de plan 2026/2029

Un plan d'action ambitieux, dans la continuité du plan en cours, est en cours de finalisation. A noter que sur les 162 agents concernés, 37 ont plus de 60 ans. Le besoin de recrutement est donc élevé. Nous posons la question des effectifs consacrés à ce sujet et des ressources budgétaires. La réponse n'est pas précise. Outre la chargée de mission handicap, Géraldine Tola, de nombreuses personnes contribuent.

Nous posons la question de la prise en compte quand c'est nécessaire dans la charge de travail de l'agent d'une part et de l'équipe d'autre part. La direction est réticente. Il ne s'agit pourtant pas de stigmatiser mais d'éviter les pressions sur les agents par une charge inadéquate.

Un examen annuel du plan en CSA-EP est prévu.

Dématérialisation des demandes de pension (pour information)

Cette dématérialisation, qui consiste en la suppression de l'imprimé généré dans l'espace ENSAP lors d'une demande de pension, est imposée par le Service des Retraites de l'Etat (SRE), avec, comme date butoir, le 1/01/2027, date retenue par l'établissement.

Cette évolution paraît réalisable dans les délais, la mise en place étant estimée à un mois.

Des informations seront transmises vers les agent.e.s :

- Une information générale
- Une information ciblée vers les agent.e.s à moins de 3 ans de l'ouverture des droits à la retraite
- Une information vers les agent.e.s atteignant l'âge légal en 2026 et 2027

La procédure de demande de pension ne changera pas.

En réponse à notre question, il est précisé que cette information sera intégrée aux stages de préparation à la retraite.

Questions diverses

Mise en œuvre du booster/ superbooster pour le recrutement ITM (FO-Météo, CFDT-Météo)

- Informations sur les résultats de la sélection ITPro et liste d'aptitude 2025 (pour chaque type de recrutement : nombre de lauréats par service, nombre de lauréat sur poste ouvert/ non ouvert à la requalification)
- Informations sur les inscriptions à la sélection ITPro 2026 (nb d'inscrits occupant actuellement un poste requalifiable et non requalifiable) et calendrier liste d'aptitude 2026

Les OS sont en attente d'un document du DRH. Il a été indiqué que pour 2025 :

- sur 54 lauréats par concours : 38 étaient sur un poste requalifié
- sur 27 lauréats par liste d'aptitude (au choix) : 25 étaient sur un poste requalifié

Une organisation syndicale fait remarquer que certains agents ont été surpris d'être lauréat ITPro au choix sans avoir été informés préalablement par leur hiérarchie.

Dans le cas d'une renonciation à l'ITPro, il n'y a pas de liste complémentaire. La promotion d'un.e autre agent.e n'est donc pas possible. Le DRH et la PDG se disent favorable à instruire la mise en place d'une liste complémentaire sous certaines conditions.

Pour 2026, 124 candidats sont inscrits à la sélection ITPro dont 58 sur postes requalifiés. Le jury rendra sa copie le 2/10.

Possibilité d'intégrer une clause éthique dans les contrats de sous-traitance (FO-Météo)

FO-Météo fait le constat que certains collègues travaillent pour/avec des entreprises qui peuvent être considérées comme non éthiques et demande si des clauses ne pourraient pas être incluses aux contrats afin de pouvoir les rompre.

La PDG n'est pas opposée mais indique que si on veut mettre des clauses, il faut fixer les objets et les modalités de vérification, ce qui paraît difficile à réaliser.

Communication des nombres de grévistes en particulier suite à des appels de syndicats de Météo-France (FO-Météo)

FO-Météo estime que la communication du nombre de grévistes lors des mouvements sociaux n'est pas satisfaisante. Les informations du nombre de grévistes sont difficiles à trouver, parfois datées et pas toujours compréhensibles. La Direction Générale se dit dépendante des remontées des autres directions qui ne sont pas toujours réactives ou donnent des chiffres inexacts. Une réflexion sera menée pour tenter de progresser. Nous sommes surpris qu'il paraisse si difficile de récupérer les taux de grévistes dans les directions.

COMSI : information sur la date de la prochaine réunion et sur les raisons de l'absence de réunion du comité en 2025 (FO-Météo ; SNM-CGT ; Solidaires-Météo)

Les organisations syndicales font le constat et regrettent que le COMSI ne se soit pas réuni en 2025.

Les raisons seraient dues à un fort renouvellement des membres de l'instance, de manque de disponibilités, de lenteurs des partenaires et du MTE. Pour 2026, une réunion était programmée en avril, mais on sait

d'ores et déjà qu'elle sera reprogrammée en début d'automne au plus tôt. FO-Météo sera attentif à ce qu'elle ne glisse pas à nouveau sur l'année suivante.

Prime d'Intéressement à la Performance Collective : information sur les modalités de mise en œuvre des revalorisations (FO-Météo ; CFDT-Météo)

Une progression du maximum de PIPC de 50 euros par an sur 3 ans a été accordée (2025 - 2027), pour atteindre 300 euros max en 2027 au lieu de 150 en 2024. Cela conduit aux montants suivants :

- 5 objectifs sur 6 ont été atteints en 2024, pour une PIPC de 125 euros
- 5 objectifs sur 6 atteints ont été en 2025, pour une PIPC de 175 euros

Le total de 300 euros sera versé sur la paye de juillet.

Demande de calendrier des promotions 2026 (Solidaires-Météo, CFDT-Météo)

Pour les ITM, les promotions 2027 (à compter du 1/01) seront préparées en octobre-novembre 2026.

Pour les TSM, les taux de promotion CT pour les 3 ans à venir seront connus en juin.

Les syndicats demandent que la DRH informe individuellement les agents qui sont en liste d'attente de promotions.

Concernant les taux de promotion, FO-Météo demande que la PDG organise une concertation pour négocier les ratios de promotions proposés/proposables pluri-annuels. La PDG a pris note.

Demande de la liste des requalifications de postes TSM pour 2026 (Solidaires-Météo, CFDT-Météo)

Les organisations syndicales font état du malaise rencontré par certains agents qui sont sur des postes non requalifiés, une promotion potentielle IPro les obligeant à une mobilité fonctionnelle ou géographique.

La PDG ne prévoit pas de faire évaluer la liste des postes requalifiés, sauf situation exceptionnelle dans le cadre d'un repyramidage structurel. A suivre...

Élections professionnelles 2026 : quid des élections au CA, le délai entre l'élection et la prise de fonction pourrait être utile à la formation des administrateurs (Solidaires-Météo, CFDT-Météo)

Le sujet porte plus précisément sur la date de tenue des élections au CA de Météo-France, qui, compte-tenu de la réglementation, peuvent être regroupées avec les élections professionnelles de décembre prochain, plutôt que d'être organisées quelques mois plus tard. La DG y est favorable.

FO, CGT et Solidaires sont également favorables à ce regroupement. La CFDT réserve sa position.

Définition des indicateurs du COP 2027-2032 entrant en ligne de compte pour l'évaluation de la prime d'intéressement (Solidaires-Météo)

Le point sera discuté lors des discussions au sujet du COP, avec les syndicats.

Plan de rattrapage TSM-ITM, pour, a minima, être au niveau de rémunération des autres corps catégories B et A en présence dans l'Établissement (cf. annonce de Mme la PDG en Conseil d'Administration du 28 novembre 2025) (Solidaires-Météo, CFDT-Météo)

Le rattrapage du niveau indemnitaire des corps TSM et ITM de l'établissement avec ceux de l'IGN sont prévus sur plusieurs années. 2026 sera une première étape avec mise en œuvre de 1/4 de l'enveloppe budgétaire, sans engagement sur les tranches suivantes. Aucune précision n'a été apportée à ce stade, sur le montant, les modalités et le calendrier.

La PDG indique qu'il n'est pas prévu d'alignement sur les corps de la DGAC par exemple, la comparaison est faite avec les corps techniques dits "homologues".

Une réunion avec les OS aura lieu au 2ème semestre. A suivre aussi...

Demandes d'avis des Conseils médicaux (Solidaires-Météo, CFDT-Météo)

Le conseil médical est une instance consultative que Météo-France doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions administratives (détermination du taux d'incapacité, attribution d'allocation d'invalidité, mise en congé de maladie, mise à la retraite...). Cela peut alourdir la procédure quand il y a accord sur l'imputabilité. Le DRH indique que le conseil médical est saisi selon certains critères.

Les organisations syndicales regrettent le manque d'information. La PDG est favorable à organiser une réunion dédiée afin de clarifier les procédures.

Point sur l'avancée du Retex télétravail (Solidaires-Météo, CFDT-Météo)

Le CTAT (Comité Techniques d'Appui au Télétravail) ne se réunit plus, ce que regrette FO-Météo. Les bilans relatifs au télétravail sont donc supposés être présentés au CSA-EP, ce qui, dans la pratique, n'est pas fait. Le DRH s'engage à refaire un point.

Point d'étape du GT Astreintes (SNM-CGT)

Le sujet a été évoqué dans le cadre du suivi des actions (c.f. ci-dessus). Cependant, FO-Météo a une nouvelle fois dénoncé le non-respect des engagements de revalorisation financière pris par la DG dans le cadre de la réunion de conciliation du 3 juillet 2024.

Assignation des MCA : nous souhaitons obtenir une copie des courriers reçus par Mme la PDG sur l'absence des TAF sur les aéroports parisiens, notamment les courriers reçus de la part d'ADP et des compagnies aériennes. (SNM-CGT)

La PDG ne comprend pas l'objet de cette demande et informe que le directeur de la DSAC a répondu au courrier de la CGT.

Vigilance infra-départementale : quelle méthodologie et quelles formations prévues dans les différents niveaux de la chaîne de prévision ? (SNM-CGT)

Le DGA indique que des informations ont été communiquées lors du CSA-ARH de la semaine dernière.

CDIsation des contractuels : combien de demandes ont été refusées ? Quel est le fonctionnement, y a-t-il des priorités ? (SNM-CGT, Solidaires- Météo)

Météo-France emploie 247 CDI. Le DRH souhaite revoir le processus de CDIsation compte-tenu du nombre élevé de demande (59 en 2025, 33 validées). Certains métiers sont privilégiés, l'informatique, la maintenance, la recherche (ce n'est pas vraiment un scoop...). Il vise un traitement global des demandes d'ici septembre 2026 et envisage la mise en place d'une campagne annuelle entre juin et septembre pour examiner les revoyures, les CDD et les CDI. A suivre...

Tchap : comment l'établissement se positionne face aux problèmes récurrents avec tchap ? (SNM-CGT)

La DG reconnaît qu'il y a eu en effet plusieurs incidents mais à son sens, ça ne mérite pas un changement de système. A suivre...

COP : quel a été le taux de participation du personnel à l'élaboration du futur COP ? (SNM-CGT)

69 réunions sous forme d'atelier ont réuni environ 1000 agents.

La page confluence a été vue 3420 fois et regroupe 100 propositions d'agents (sans pouvoir dire de combien d'agents ces propositions émanent).

Point d'étape projet Nickel : quelles sont les prochaines étapes à venir ? (SNM-CGT)

Le plan d'action est dans AMELIO. <https://ameliomf.meteo.fr/src/fiche.php?nr=6852>

La mise en place de la V1.0 avec supervision sur les 11 sites est prévue d'ici le 2 avril 2026. D'autres déploiements permettront une mise en conformité à l'été 2026 selon la DG.

A la demande de FO-Météo, ce point figurera en suivi d'actions des prochains CSA-EP.

Gestion des déplacements : les billets de train réservés par l'agence de voyage sont souvent réservés avec un tarif Flex 1ère. Le coût de chaque billet est très élevé du fait de l'option Flex. Quelle est la politique de l'établissement sur les déplacements ? (SNM-CGT)

La PDG précise que la 1ère classe reste la solution par défaut (au delà d'une certaine durée de trajet) et qu'il n'y a pas de consigne concernant le mode Flex, l'agent pouvant toutefois le mentionner dans sa demande d'OM s'il en estime le besoin. L'attribution du mode Flex par notre fournisseur pourrait être liée à la notion de "billet modifiable".

FO-Météo fait remarquer qu'il faudrait faire évoluer le formulaire de demande d'OM, la notion de « billet modifiable » pouvant être interprétée différemment selon les agents.

Dans les LDG mobilité, la CFDT demande que les agents non retenus soient informés par écrit par les services recruteurs (page 6 des LDG actuelles). De même, la CFDT demande que les élus en CAP soient informés par l'administration des suites données à leurs interrogations par écrit. (CFDT-Météo)

La DG confirme que cette information est prévue par le texte, par contre une démarche par écrit expose à des interprétations. Un rappel sera fait aux DIR/D.

Quelle est la réponse à la demande des prévisionnistes de pouvoir inclure en vigilance jaune un texte concis d'une phrase ou deux permettant de donner des éléments sur la nature de l'évènement. (CFDT-Météo)

La PDG est favorable à une expérimentation, dans un cadre précis, mais elle explique qu'il n'est pas question de recréer les SPEZF.

Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter vos représentants ou à vous adresser à FO-Météo (syndicat.fo@meteo.fr)

Le prochain CSA-EP est prévu le jeudi 11 juin.